

ETUDE PRÉALABLE ET MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE *COMMUNE DE GRAND-AUVERNÉ (44)*

Support du dossier transmis, novembre 2019

SOMMAIRE

1. Caractéristiques
du projet

2. Surfaces
concernées

3. Séquence « Eviter
- Réduire -
Compenser »

4. Analyse des
impacts du projet
sur l'économie
agricole

5. Pratiques
agricoles locales

6. Evaluation
financière des
impacts

7. Concertation et
mesures de
compensation
proposées

1. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- ❑ Localisation : Lieu-dit Lambrun, Commune de Grand-Auverné (44)
- ❑ Objet : Implantation d'un parc photovoltaïque (panneaux solaires sur tables)



1. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

☐ Chiffres clés du projet :

SITE	Surface clôturée	149 993 m ²
	Longueur piste périphériques (3m)	10 347 m
	Surface pistes périphériques (3m)	3 449 m ²
	Surface totale modules	73 503 m ²
	Surface projetée modules	70 290 m ²

PUISSANCE	Puissance crête totale	13 861 kWc
	Puissance totale onduleurs	13,34 MVA

COMPOSANTS	Nombre modules	36 477
	Nombre tables 3V9	1 352
	Nombre d'onduleurs	115
	Nombre de PTR/Postes Onduleurs	4

1. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Installation
Photovoltaïque
13 861 kWc

Légende	
	Table 3V9
	Poste de transformation
	Poste de livraison
	Portail
	Voirie lourde
	Voirie périphérique
	Citerne 120 m³
	Clôture
	Local stockage
	Places de parking

MAITRE D'OUVRAGE

NEOEN

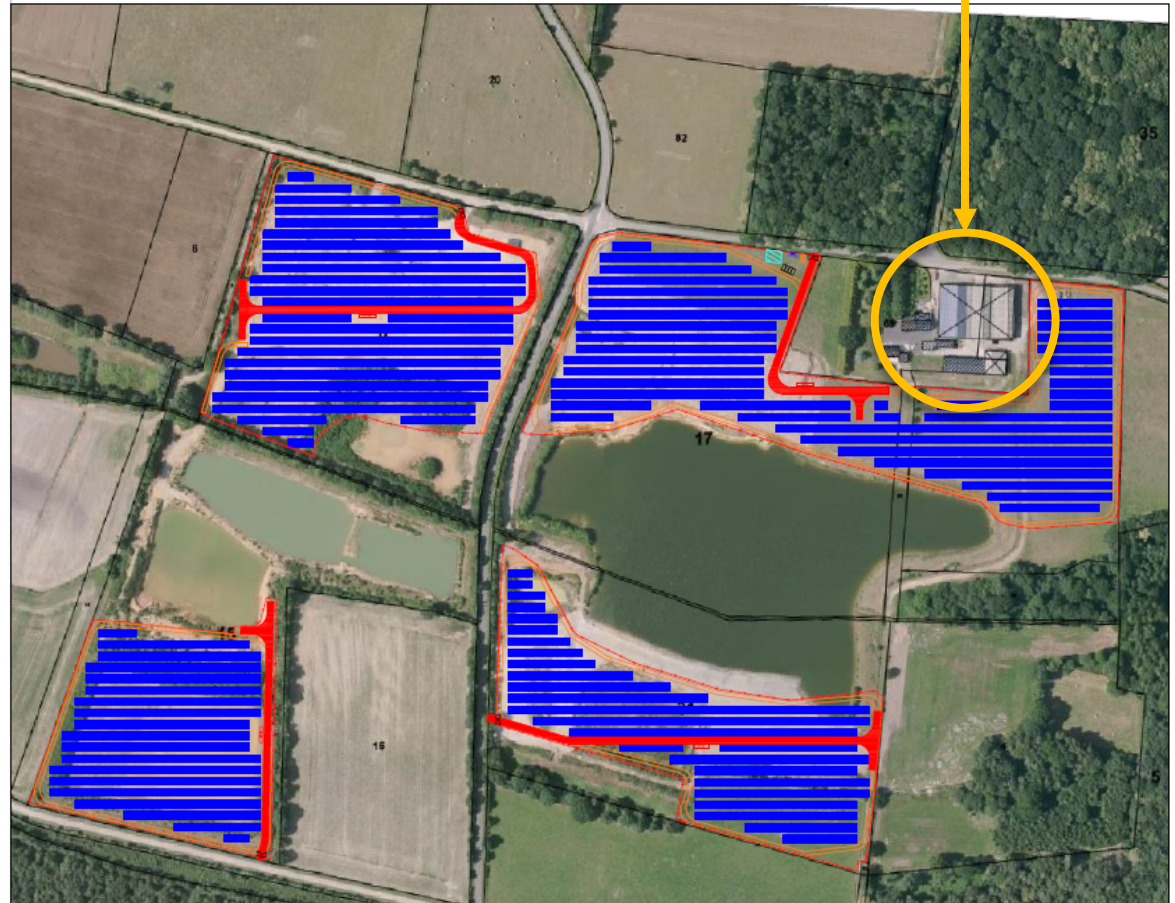
Projet Photovoltaïque
Lambrun

Inc.	Historique des opérations	Date
B	Reprise d'implantation	13/09/2019
A	Création du document - Implantation	11/04/2019

Plan d'implantation

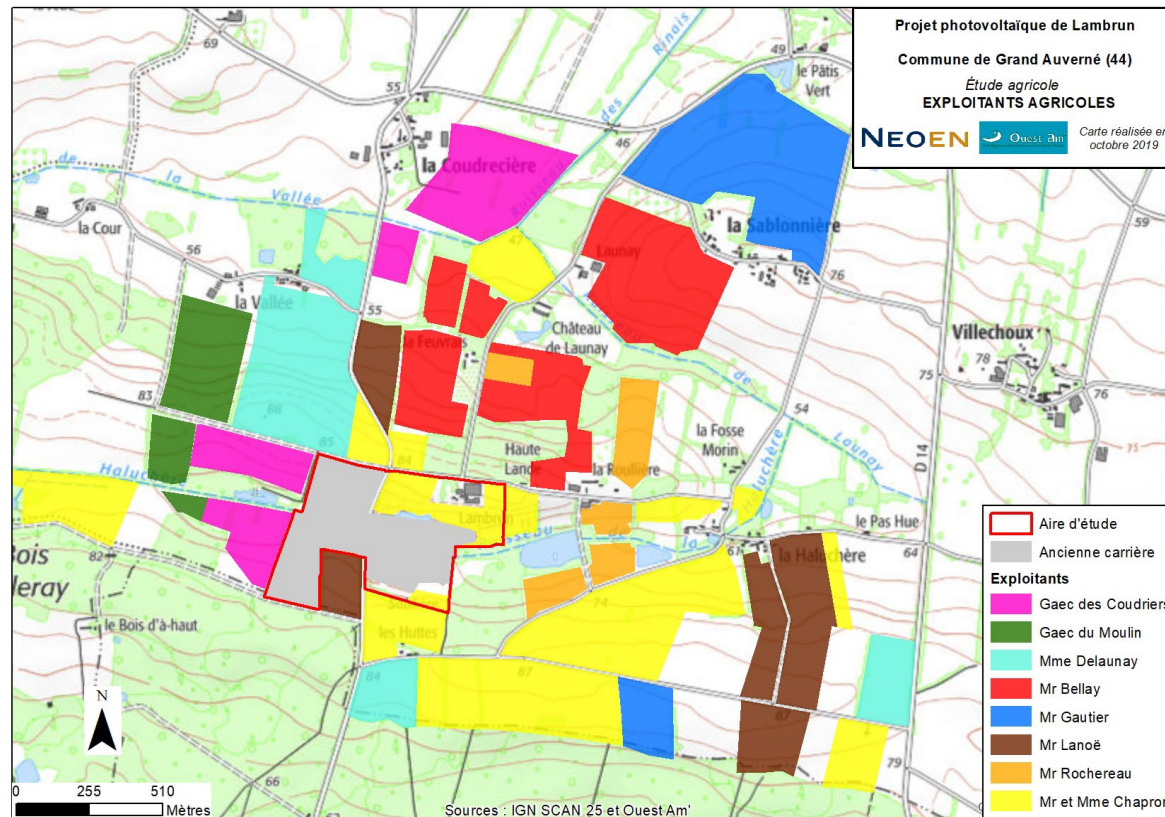
Maitre d'ouvrage :	NEOEN	<small> Groupe Neoen 6 rue Méliès 75002 Paris </small>
Bureau d'étude :	GB SOLAR	<small> 13 rue Raymond Cosserand 75 014 Paris Tél : 01 44 08 10 50 </small>
<small> Réf : GBS16-NEO-P036 Date : 20/09/2019 </small>	<small> Echelle : 1/2000 Format : A3 Folio de 1/1 </small>	<small> Dessiné par : Rihem Ben Achour Vérifié par : A. Labrunie Approuvé par : G. Collin </small>

*Siège de l'exploitation agricole de
M et Mme CHAPRON*



2. SURFACES CONCERNÉES

- ❑ Projet de parc photovoltaïque : 15 ha
- ❑ Ancien site d'extraction de granulats : 26,4 ha
- ❑ Surface agricoles concernées : 5,8 ha (prairies)



3. SÉQUENCE « EVITER – RÉDUIRE – COMPENSER »

❑ Analyse des scénarios :

- 4 scénarios étudiés
- Prises en compte notamment des enjeux écologiques et paysagers

❑ Synthèse des mesures prises :

Thèmes	Evitement	Réduction	Compensation
Eaux	X	X	
Risques majeurs		X	
Flore et habitats	X	X	
Faune et corridors écologiques	X	X	X
Santé et sécurité		X	
Activité agricole	X	X	X
Paysage	X	X	X
Autre	X		

❑ Mesures favorables envers l'agriculture:

- Le couvert végétal sera entretenu par un système d'éco-pâturage.

☐ Impacts liés à la perte de terre :

- Surface totale de terres agricoles impactée : 5,8 ha (4 parcelles)
- Une exploitation concernée : M et Mme CHAPRON (récemment à la retraite)
 - ✓ Cette surface représente 6,6 % de la SAU* totale
 - ✓ Usage des parcelles concernées : Prairie

* SAU = Surface Agricole Utile

5. PRATIQUES AGRICOLES LOCALES

- ❑ Activité agricole sur le territoire de la Communauté de Communes de Chateaubriant-Derval
 - ✓ Productions principales : Bovins lait et bovins viande ;
 - ✓ 1^{ère} activité en termes d'occupation du territoire.

- ❑ Activité agricole sur le territoire du Pays d'Ancenis
 - ✓ Une agriculture diversifiée à dominante élevage ;
 - ✓ Près de $\frac{3}{4}$ du territoire est à vocation agricole.

- ❑ Activité agricole sur la zone d'étude et ses alentours
 - ✓ Sur les 8 agriculteurs du secteur, l'élevage bovin viande est prépondérant ;
 - ✓ Les agriculteurs de la zone d'étude et des environs exploitent des terres situées très majoritairement sur les communes de Grand-Auverné et de Riaillé.

6. EVALUATION FINANCIÈRE DES IMPACTS



6. EVALUATION FINANCIÈRE DES IMPACTS

❑ Calcul économique sur la zone d'étude :

- Calcul de l'impact annuel direct → Le PBS* retenu est de 1 495 €/ha
- Calcul de l'impact annuel indirect → $1495 \times 2,4 = 3\,588$ €/ha
*Le chiffre d'affaire en agroalimentaire est celui de l'agriculture multiplié par un coefficient de « 2,4 »,
Chambre d'Agriculture des Pays-de-la-Loire, mai 2018*
- Calcul de l'impact direct et indirect annuel
 - ✓ Total pour 1 ha → $1\,495 + 3\,588 = 5\,083$ €
 - ✓ Total pour 5,8 ha → $5\,083 \times 5,8 = 29\,481,4$ €
- Durée théorique de perturbation et perte de valeur ajoutée associée → 10 ans
 - ✓ Perte de potentiel agricole territorial : $29\,481,4 \text{ €} \times 10 \text{ ans} = 294\,814 \text{ €}$
- Investissement théorique pour compenser la perte de valeur ajoutée
 - ✓ $294\,814 \text{ €} / 6,5 \text{ €} = 45\,356$ €
Pour 1 € investi, l'activité agricole va générer 6,5 € de valeur ajoutée pour le milieu agricole et les IAA, AGRESTE et RICA* des Pays-de-la-Loire*

Nous proposons de retenir la somme de **45 356 €** pour compenser de façon collective la disparition de **5,8 ha** de terres agricoles.

* PBS = Produit Brut Standard / * IAA = Industrie Agroalimentaire / * RICA = Réseau d'Information Comptable Agricole

6. EVALUATION FINANCIÈRE DES IMPACTS

❑ L'entretien du site par un système d'éco-pâturage :

- ✓ L'entretien du site sera assuré par un système d'éco-pâturage en partenariat avec une exploitation ovine locale ;
- ✓ D'après la bibliographie, les publications indiquent des chargements à l'hectare de 5 à 6 brebis en moyenne ;
- ✓ Dans le cas présent (ancien fond de carrière, stocks de terres végétales faibles, ...) nous proposons de retenir un chargement moyen de 3 moutons par hectare :
 - Pour la région Pays de Loire le PBS (Produit Brut Standard) par tête de brebis est de 114 € ;
 - Le site de 15 ha pourra accueillir 45 brebis ;
 - Le total nous donne une somme de 5 130 €.

Nous proposons au final de retenir la somme de 45 356 – 5 130 soit un montant total à compenser de 40 226 €.

7. CONCERTATION ET MESURES DE COMPENSATION PROPOSÉES

Intention : Associer le monde agricole local aux réflexions liées aux mesures de compensation collective



Rencontre avec le monde agricole local



Idée : Fléchage vers la CUMA* de Grand-Auverné



Fléchage : Financement d'une partie de la construction du hangar de la CUMA

- *Actuellement le hangar se trouve près d'une zone d'habitation → besoin de déménager*
- *La commune propose de mettre à disposition une parcelle dans la zone artisanale*
- *Estimation de la construction : 60 000 €*

* CUMA = Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole